



**LIGNE DE CONDUITE : B-013**

**EXPOSÉS PRÉSENTÉS AUX ÉLÈVES PAR  
DES MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ**

Approuvée : 16 janvier 2002

Révisée (Comité LDC) : le 16 avril 2012, le 14 octobre 2021

Modifiée : le 25 avril 2012, le 22 mars 2017

Page 1 de 1

---

**PRÉAMBULE**

En vue d'assurer la qualité de l'enseignement offert dans les écoles du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, il importe de préciser les paramètres et les conditions qui gèrent la présentation d'exposés aux élèves par des membres de la collectivité.

**LIGNE DE CONDUITE**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario encourage certains membres ou groupes de la collectivité à présenter des exposés aux élèves pendant la journée scolaire, et ce afin d'enrichir la formation dispensée dans le cadre des programmes d'études offerts dans ses écoles.

**DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

**RÉVISION**

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.